Réf. Farde e-Assemblées : 2694285

N° OJ : **5**

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/01/2026

Objet : Recapitalisation des sociétés immobilières des scrl "Le Logement Bruxellois" et "Le Foyer Laekenois" dans le cadre de l'ambitieux plan d'amélioration énergétique des logements sociaux (OPP/2019/188).

Le Conseil communal,

Considérant que les scrl "Le Logement Bruxellois" et "Le Foyer Laekenois" ont décidé d'augmenter la part variable du capital social à concurrence de 1.500.000,00 EUR et de 1.000.000,00 EUR (7ème tranche) par la création de nouvelles parts sociales;

Considérant que dans le cadre de la recapitalisation envisagée, les nouvelles parts sociales seront souscrites par la Ville;

Considérant que la Ville de Bruxelles, par décision du Collège du 15 décembre 2025, a souscrit une première tranche d'une valeur de 2.500.000 EUR, de sorte qu'une partie de l'augmentation de capital envisagée en 2025 (4.000.000 EUR) a déjà été engagée pour la SCRL Logement Bruxellois (7ième tranche);

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2025.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Souscrire à des nouvelles parts sociales de la scrl "Le Logement Bruxellois", rue du Cardinal Mercier 37 à 1000 Bruxelles, pour une dépense de 1.500.000,00 EUR et de la scrl "Le Foyer Laekenois, avenue de l'Arbre Ballon 5A à 1020 Bruxelles, pour une dépense de 1.000.000,00 EUR (7ème tranche) à engager à l'article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2025.

Annexes :